



Paris, le 14 novembre 2013

**Monsieur Joël Blondel**  
**Directeur des Ressources Humaines**  
**14, avenue Duquesne**  
**75015 PARIS**

Monsieur le Directeur,

Mon attention a été fermement appelée par de nombreux agents, reçus à l'EPIT lors de sa première édition, sur les conditions dans lesquelles va se dérouler leur formation.

Une inquiétude forte semble émerger sur les conditions d'indemnisation pendant la formation et sur le régime indemnitaire qui leur sera appliqué pendant toute la durée de leur stage (prime d'activité et prime de technicité).

En effet, si ces éléments sont bien connus pour les inspecteurs élèves et pour les agents nommés au 1/6<sup>ème</sup>, il n'en est pas de même pour les inspecteurs stagiaires comme c'est le cas aujourd'hui et les services RH des DIRECCTE sont dans l'incapacité de répondre aux questions et attentes des agents.

Pour l'UNSA ITEFA il nous semble impensable d'envisager une entrée en formation le 9 décembre 2013 sans que cette question ait été tranchée et communiquée aux lauréats de l'EPIT.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir les éléments de réponse dans les meilleurs délais afin de faire cesser ces inquiétudes légitimes auprès des personnels concernés et d'informer éventuellement les services RH des DIRECCTE, encore dans l'expectative !

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma haute et respectueuse considération.

P/l'UNSA ITEFA  
Michel ZEAU